

Ressources

Les gouvernements doivent créer des écoles intégratives et le cas échéant lancer des projets pilotes dans certaines zones.

Conclusions

L'école pour tous serait facilement réalisable si les recommandations de la déclaration de Salamanque seraient mises en pratique. Mais comment l'école de demain devrait-elle être façonnée pour faciliter une éducation inclusive ? Permettez-moi de rêver un peu :

- Il n'y a qu'un seul type d'école pour les enfants entre 4 et 15 ans. La différenciation est interne. Les enfants à besoins spécifiques ne sont pas exclus.
- Les classes et les salles de classe disparaissent. Les enfants apprennent dans des groupes de taille différente adaptés aux matières et aux besoins des enfants.
- La carrière scolaire n'est plus définie par des classes qui se succèdent mais par des phases d'apprentissages aux limites souples, p.ex.: apprentissages de base, apprentissages de langues étrangères et développement des compétences dans la langue maternelle, développement des capacités manuelles et créatives, Introduction dans les arts et les sciences, spécialisations etc.
- Les enfants sont encadrés par une équipe comprenant enseignants, éducateurs, spécialistes, parents ...
- Les apprentissages se font dans une école ouverte vers son environnement.
- Les notes sont introduites progressivement. Pendant les premières années scolaires, l'école renonce à dispenser des notes. Peu à peu, un système d'évaluation simple et non dégradant est introduit.
- Comme les enfants sont considérés comme compétents, curieux et intelligents, les programmes sont complètement renouvelés. Ils s'adaptent d'une façon différenciée au stade de développement, aux intérêts et à la motivation de tous les enfants.
- Les TIC et l'éducation aux médias deviennent des éléments de base des processus d'apprentissage.
- La formation de base des enseignants est la même pour tous. La spécialisation se fait

après. Les enseignants les plus qualifiés travaillent avec les jeunes enfants.

- La formation continue pour les enseignants devient obligatoire, p.ex. l'année sabbatique.
- Dans toutes les écoles, les enseignants se rencontrent régulièrement et fréquemment dans des structures appropriées.
- La participation de tous les acteurs (élèves, parents, enseignants, pouvoirs politiques) dans le fonctionnement des écoles est assurée selon des critères démocratiques.

Si toutes ces conditions étaient réunies, l'inclusion scolaire serait si évidente qu'on n'en parlerait même pas.

Robert Soisson

Annexe :

Le rapport

La Commission Européenne a demandé à l'Agence Européenne pour le Développement des Besoins Spécifiques en Education de réactualiser et de décrire les évolutions constatées par rapport au document publié en 1992, intitulé « rapport de la Commission sur les progrès concernant la mise en œuvre de la politique scolaire en matière d'intégration dans les pays membres (1988/1991) »

Le rapport d'étude de l'Agence Européenne se compose :

d'une vue d'ensemble du travail et de ses principaux objectifs (chapitre d'introduction)

d'une description de la méthodologie utilisée (chapitre 2)

de la description détaillée de la situation concernant les besoins spécifiques en éducation dans chaque pays participant à ce travail d'étude (chapitre 3)

d'une analyse descriptive des tendances manifestes dans les différents pays (chapitre 4)

d'une analyse systématique des progrès réalisés et des défis à relever (chapitre 5)

d'un résumé détaillé du rapport